Exemplaire : Preneur d'assurance

OFFRE DE

POLICE D'ASSURANCE

« COCOON OF IBIS »

N°:
Police protection juridique n° :
Avenant n° :
Effet de l'avenant :

******

PRENEUR D'ASSURANCE :	ACP SOLEA 1 Repr. Par le syndic SPR ROSSIGNOL Haloup, 4 6880 BERTRIX
COURTIER :	ASSURANCES THEODORE REF : 031314 Place de l'Eglise, 2 6820 FLORENVILLE Tél 0485/58 35 35
DATE D'EFFET DE LA POLICE:	**A déterminer**
ECHEANCE ANNUELLE :	A déterminer

******

QUALITE DU PRENEUR :	Propriétaires (copropriété)
SITUATION DU RISQUE :	Rue du Stade, 3 6880 BERTRIX
USAGE DU RISQUE :	IMMEUBLE A APPARTEMENTS MULTIPLES
GARANTIES :	« COCOON OF IBIS » IMMEUBLE Conditions Générales "CG0306-103". Ces conditions générales peuvent être obtenues auprès de votre courtier et sont également disponibles sur notre site internet www.ibis-insurance-web.be documents on line

MODE DE PAIEMENT DE LA PRIME : ANNUEL

Le présent contrat est résiliable annuellement de part et d'autre moyennant préavis par lettre recommandée déposée à la poste au moins 3 mois avant l'échéance annuelle de la prime. Dans le cas contraire il sera reconduit de manière tacite à chaque échéance principale.

S.A. Independent Brokers Insurance Services N.V.
Avenue Brugmann laan, 24 B-1060 Bruxelles-Brussel
Tel : 32-2-340.30.00 Fax : 32-2-345.28.08 FSMA 105599A
BIC GEBABEBB IBAN BE03 2200 0341 9284
KBO/BCE 0459.896.103 RPR/RPM Brussel / Bruxelles

Prime au comptant :		
Période du :	au	soit ##### jours
Prime nette :	1.676,70 €	
Impôts et frais en % :	15,75	
Frais de police ou d'avenant :	4,00 €	
Protection juridique (voir détail)	161,86	
Prime totale :	**2.106,64 €**	
Prime annuelle à partir du :	1.676,70 €	(abex 745)
protection juridique	148,16 €	* à majorer des impôts et frais

Protection juridique contrat numéro : ……..

Conditions Générales FGO102011 (souscription auprès de la compagnie Euromex - FSMA 0463)
Tél. gestion sinistres 010/80 01 50

Ces conditions générales peuvent être obtenues auprès de votre courtier et sont également disponibles sur notre site internet www.ibis-insurance-web.be documents on line

Détail de la prime protection juridique

Prime comptant :		
Période du :	au	soit ##### jours
Prime nette :	148,16 €	
Impôts et frais en % :	9,25	
Frais de police ou d'avenant :		
Prime totale :	**161,86 €**	
Prime annuelle à partir du :	148,16 €	
		* à majorer des impôts et frais

S.A. Independent Brokers Insurance Services N.V.
Avenue Brugmann laan, 24 B-1060 Bruxelles-Brussel
Tel : 32-2-340.30.00 Fax : 32-2-345.28.08 FSMA 105599A
BIC GEBABEBB IBAN BE03 2200 0341 9284
KBO/BCE 0459.896.103 RPR/RPM Brussel / Bruxelles

MONTANTS ASSURES ET PRIME :

Indice Abex : 745				
Art.		Capitaux	‰	Prime nette
1	Bâtiment	2.430.000,00	0,69	1.676,70
Capital total:		2.430.000,00		
Prime nette annuelle:*				1.676,70

*à augmenter des taxes et cotisations légales

CLAUSES :

Conditions :

Les conditions d'application pour ce contrat pourront être revues après le deuxième sinistre déclaré.

Cette révision éventuelle prendra effet au plus tôt à l'échéance annuelle qui suit le second sinistre affectant ce contrat.

IBIS Emergency

En cas de sinistre couvert par le présent contrat, l'assureur organise et prend en charge, sur demande du preneur d'assurance, l'intervention rapide d'un homme de métier.

En téléphonant au 02 787 71 17, numéro d'appel d'IBIS Emergency, le preneur d'assurance a la possibilité de bénéficier partout en Belgique, et dans les meilleurs délais, de l'aide d'un professionnel, choisi en fonction de la nature du besoin, afin de prendre les mesures conservatoires induites par la survenance d'un sinistre couvert par le contrat d'assurance.

Ce numéro est accessible 24h/24 et 7jours/7.

Dans les cas d'extrême urgence, l'intervention peut avoir lieu dans les deux heures suivant l'appel.
Si la demande du preneur d'assurance est motivée par un évènement couvert par le contrat d'assurance, celle-ci sera prise en charge totalement par l'assureur.

Dans le cas contraire, la prestation du réparateur sera (re)facturée au preneur d'assurance au tarif négocié par l'assureur auprès des prestataires de service.

Dans l'alternative où la réparation ainsi effectuée ne dépasse pas la franchise contractuelle, celle-ci reste à charge de l'assureur.

Les clauses et garanties contractuelles restent d'application.

Abrogation de la règle proportionnelle et dépassement de la valeur assurée :

La valeur de l'immeuble a été déterminée par le courtier suivant un système permettant l'abrogation de la règle proportionnelle et la valeur a été confirmée par l'un de nos experts.
Dès lors, l'assuré pourra bénéficier en cas de sinistre, d'une indemnité correspondant à la valeur effective de la reconstruction ou de la reconstitution du bien sinistré sans toutefois dépasser sa valeur à neuf, ou en assurance de responsabilité, sa valeur réelle.

S.A. Independent Brokers Insurance Services N.V.
Avenue Brugmann laan, 24 B-1060 Bruxelles-Brussel
Tel : 32-2-340.30.00 Fax : 32-2-345.28.08 FSMA 105599A
BIC GEBABEBB IBAN BE03 2200 0341 9284
KBO/BCE 0459.896.103 RPR/RPM Brussel / Bruxelles

Ceci est valable si le Preneur d'assurance conserve l'indexation des montants assurés et s'il informe la Compagnie IBIS, sans délai, dès que l'amélioration résultant des travaux effectués ou à effectuer dépasse 10% du montant assuré.

Capital bâtiment :

Au capital bâtiment il faudra ajouter la valeur des panneaux photovoltaïques.

Usage du risque

Nous avons connaissance qu'un des propriétaires a installé au sous-sol, dans son garage, un petit atelier de bricolage, non chauffé, à usage strictement privé.

Fait à Bruxelles le 14 avril 2015 en autant d'exemplaires qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct.

Rédaction : Viviane DE GEYTER Tél : 02/340 30 12
Souscription : Luc MAWET

Preneur d'assurance

IBIS S.A. (FSMA 105599A) 100 %,
Pour compte des Compagnies d'assurance :

- Baloise Belgium SA: (FSMA 0096) 52,00 %
- Sovag: (FSMA 2249) 32,00 %
- Axa : (FSMA 0039) 16,00 %

S.A. Independent Brokers Insurance Services N.V.
Avenue Brugmann laan, 24 B-1060 Bruxelles-Brussel
Tel : 32-2-340.30.00 Fax : 32-2-345.28.08 FSMA 105599A
BIC GEBABEBB IBAN BE03 2200 0341 9284
KBO/BCE 0459.896.103 RPR/RPM Brussel / Bruxelles